

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Gallium Citrate Ga 67 Injection</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de la FDS</b>	GA67I
<b>Synonymes</b>	Gallium 67 * Gallium Citrate Ga 67
<b>Usage recommandé</b>	Le contenu de cette trousse telle qu'elle est vendue est radioactif.  Il est utilisé comme un produit radiopharmaceutique de diagnostic.  Une injection de citrate de gallium Ga-67 peut être utile pour mettre en évidence la présence et l'ampleur de la maladie de Hodgkin, d'un lymphome et d'un carcinome bronchique. Le citrate de gallium Ga-67 injectable peut être utile comme aide dans la détection de certaines lésions inflammatoires aiguës.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fournisseur</b>	
<b>Nom de la société</b>	Curium Canada Inc.
<b>Adresse</b>	2572 Daniel-Johnson Boulevard Offices 245-249, 2nd Floor Laval, QC H7T 2R3 Canada
<b>Numéro de téléphone</b>	Customer Service phone number: 866-885-5988
<b>Courriel</b>	NuclearMedicine@curiumpharma.com
<b>Téléphone en cas d'urgence :</b>	24 Hour Emergency 314-595-3700  CHEMTREC 800-424-9300

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité pour la reproduction	Effets sur ou via l'allaitement
<b>Éléments d'étiquetage</b>		
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.	
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.	
<b>Mention de danger</b>	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. Se laver soigneusement après manipulation.	
<b>Intervention</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.	
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	AVERTISSEMENT! MATIÈRE RADIOACTIVE. Lire la notice d'utilisation avant utilisation. Retirer rapidement toute contamination de la peau, des yeux ou des vêtements. Les médicaments radioactifs doivent être manipulés par un personnel qualifié conformément à la réglementation appropriée à l'agence gouvernementale autorisée à délivrer des licences pour l'utilisation de ce radionucléide. Le flacon contenant le médicament doit être gardé dans son récipient ou dans un blindage plus lourd. Éviter tout contact avec le contenu radioactif qui pourrait causer une exposition inutile au rayonnement.	

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Eau		7732-18-5	> 99
ALCOOL BENZYLIQUE		100-51-6	< 1
CHLORURE DE SODIUM		7647-14-5	< 1
CITRATE DE SODIUM DIHYDRATÉ		6132-04-3	< 1
Gallium Citrate Ga 67		41183-64-6	< 0.001

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Le citrate de gallium Ga-67 injectable est fourni dans un flacon de 10 ml sous forme d'une solution isotonique stérile non pyrogène. Chaque millilitre de la solution isotonique contient 74 MBq (2 mCi) de gallium Ga-67 lors de la date d'étalonnage sous forme d'un complexe de 8,3 ng de chlorure de gallium Ga-67, 1,9 mg de citrate de sodium dihydraté, 7,8 mg de chlorure de sodium et 0,9 % (v/v) d'alcool benzylrique comme agent de conservation. Le pH est réglé entre 5,5 et 8,0 avec une solution d'acide chlorhydrique et/ou d'hydroxyde de sodium.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Transporter à l'extérieur, assurer la respiration par les méthodes habituelles au besoin. Rester en amont si possible. Évaluer et documenter la quantité de matière inhalée et consulter un médecin pour une exposition à un rayonnement.

#### Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Toujours sécher au buvard. N'est pas abrasif pour la peau. Aviser le personnel de radioprotection.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Aviser le personnel de radioprotection.

#### Ingestion

Aviser immédiatement le personnel de radioprotection. Rincer la bouche. La quantité de matière ingérée doit être évaluée et documentée.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. On a rapporté de rares cas de réactions allergiques, d'éruptions cutanées et de nausées en association avec l'utilisation du citrate de gallium Ga-67.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

#### Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.

#### Agents extincteurs inappropriés

Aucun(e) connu(e).

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Radioactif. Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former comme du : Gallium radioactif. Produits de dégradation radioactifs. Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. En cas d'incendie et/ou d'explosion, du HCl gazeux peut former des mélanges inflammables ou explosifs avec des alcools ou des métaux.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

S'assurer de suivre toutes les directives fournies pour lutter contre un incendie qui touche des matières radioactives. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

#### Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

**Risques d'incendie généraux** Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Suivre toutes les directives fournies par la NRC ou une autorité équivalente. En cas de fuite/déversement de cette matière, porter des vêtements de protection, un respirateur personnel, des gants en caoutchouc résistant aux produits chimiques, des lunettes protectrices contre les produits chimiques et des couvre-chaussures. Si vous êtes sur place, suivre les exigences de la licence du site pour l'élimination de la matière radioactive ou se conformer aux directives de l'officier de radioprotection. Ventiler la zone et laisser suffisamment de temps pour effectuer plusieurs renouvellements d'air. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Si possible, placer la matière dans un récipient approprié en plomb hermétiquement fermé. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Suivre toutes les directives fournies par la Commission américaine de réglementation de l'énergie nucléaire ou l'autorité équivalente dans votre pays et votre personnel de radioprotection. Maintenir l'exposition radioactive aussi faible que raisonnablement possible. Minimiser le temps de manipulation et utiliser une protection appropriée contre le rayonnement. Éviter toute manipulation directe en utilisant des outils de manipulation à distance, des protège-seringue et des pinces. Assurer une ventilation efficace. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Porter des vêtements de protection, y compris des lunettes protectrices contre les agents chimiques et des gants imperméables résistant aux produits chimiques. Se laver les mains et les avant-bras après manipulation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Tous les expéditeurs et destinataires, ainsi que les manutentionnaires de cette matière, doivent posséder un permis de radio-isotopes valide délivré par l'autorité fédérale ou provinciale appropriée.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** Entreposer à une température ambiante régulée de 20 à 25 °C (68 à 77 °F). Garder sous clef. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

Le stockage et l'élimination du produit doivent être contrôlés d'une manière conforme à la réglementation appropriée de l'agence gouvernementale fédérale ou provinciale autorisée à délivrer le permis d'utilisation de ce radionucléide.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Limites d'exposition professionnelle** Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition** La constante spécifique de rayonnement gamma pour le gallium Ga-67 est de 1,6 R/mCi-h à 1 cm.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Gants résistants aux produits chimiques. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

**Autre** Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Suivre toutes les directives fournies par la Commission américaine de réglementation de l'énergie nucléaire ou l'autorité équivalente et votre personnel de radioprotection. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	Liquide transparent et incolore dans un flacon en verre de 10 ml.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Sans odeur.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	8,01 °C (46,42 °F) estimée / 0 °C (32 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	0 °C (32 °F) / 8,01 °C (46,42 °F) estimée
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	1
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	soluble
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	Activité particulière : 2 mCi/8,3 ng de gallium à la date et à l'heure de l'étalonnage.
<b>Concentration</b>	À la date et à l'heure de l'étalonnage, 2 mCi/ml.
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Demi-vie</b>	78.26 heures (Radioactif)
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Radioactivité</b>	À la date et à l'heure de l'étalonnage, 3, 6 ou 12 mCi/flacon.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales. Le gallium Ga-67 avec une demi-vie physique de 78,26 heures se désintègre par capture d'électrons en zinc Zn 67 stable. La constante spécifique de rayonnement gamma pour le gallium Ga-67 est de 1,6 R/mCi-h à 1 cm.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Peut dégager des vapeurs radioactives qui contiennent du Ga-67 lorsque chauffées à décomposition.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Une exposition à la matière radioactive peut produire des effets indésirables. Le citrate de gallium n'est pas facilement emporté dans l'air.
<b>Contact avec la peau</b>	Une exposition à la matière radioactive peut produire des effets indésirables. Peut irriter la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition à la matière radioactive peut produire des effets indésirables.
<b>Ingestion</b>	Une exposition à la matière radioactive peut produire des effets indésirables. Peut provoquer une absorption physiologique asymptomatique par la glande thyroïde ou d'autres tissus.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. On a rapporté de rares cas de réactions allergiques, d'éruptions cutanées et de nausées en association avec l'utilisation du citrate de gallium Ga-67.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut provoquer une absorption physiologique asymptomatique par la glande thyroïde ou d'autres tissus.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
ALCOOL BENZYLIQUE (CAS 100-51-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Autre</b>		
DL50	Cobaye	>= 400 mg/kg
	Rat	53 mg/kg
	Souris	324 mg/kg
		<= 0.5 ml/kg
<b>Cutané</b>		
DL50	Cobaye	<= 5 ml/kg
	Lapin	2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL100	Rat	200 - 300 mg/l, 8 heures
CL50	Rat	1000 mg/l, 8 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Lapin	1940 mg/kg
	Rat	1230 - 3100 mg/kg
	Souris	1580 mg/kg
CHLORURE DE SODIUM (CAS 7647-14-5)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Autre</b>		
DL50	Souris	2602 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
	Souris	4000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Peut provoquer une irritation cutanée.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	On a rapporté de rares cas de réactions allergiques, d'éruptions cutanées et de nausées en association avec l'utilisation du citrate de gallium Ga-67.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On a rapporté de rares cas de réactions allergiques, d'éruptions cutanées et de nausées en association avec l'utilisation du citrate de gallium Ga-67.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Aucune étude à long terme n'a été menée sur des animaux pour évaluer le potentiel cancérigène ou mutagène ou l'incidence possible de ce médicament sur la fertilité chez les mâles et les femelles. Le rayonnement gamma est un mutagène potentiel pour l'humain. On pense que les risques pour la santé associés à une exposition chronique au rayonnement (cancer, leucémie, effets génétiques et tératogènes) comportent des niveaux d'exposition au rayonnement qui sont beaucoup plus élevés que ceux permis en milieu de travail.	
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune étude à long terme n'a été menée sur des animaux pour évaluer le potentiel cancérigène ou mutagène ou l'incidence possible de ce médicament sur la fertilité chez les mâles et les femelles. Le rayonnement gamma est cancérigène pour l'humain. On pense que les risques pour la santé associés à une exposition chronique au rayonnement (cancer, leucémie, effets génétiques et tératogènes) comportent des niveaux d'exposition au rayonnement qui sont beaucoup plus élevés que ceux permis en milieu de travail. Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune étude à long terme n'a été menée sur des animaux pour évaluer le potentiel cancérigène ou mutagène ou l'incidence possible de ce médicament sur la fertilité chez les mâles et les femelles. Ce médicament est connu pour passer dans le lait maternel pendant l'allaitement et, par conséquent, les préparations pour nourrissons devraient remplacer l'allaitement naturel. Aucune étude sur la reproduction animale n'a été menée avec le citrate de gallium Ga-67. On ignore également si le citrate de gallium Ga-67 peut nuire au fœtus lorsqu'il est administré à une femme enceinte ou s'il peut perturber la fonction reproductrice. Le citrate de gallium Ga-67 devrait être administré à une femme enceinte uniquement en cas de nécessité réelle. Idéalement, des examens effectués à l'aide de produits radiopharmaceutiques, plus particulièrement ceux de nature facultative chez les femmes en âge de procréer, doivent être réalisés au cours des premières quelques journées (environ dix) qui suivent le début des menstruations.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.	
<b>Effets chroniques</b>	On pense que les risques pour la santé associés à une exposition chronique au rayonnement (cancer, leucémie, effets génétiques et tératogènes) comportent des niveaux d'exposition au rayonnement qui sont beaucoup plus élevés que ceux permis en milieu de travail.	
<b>Autres informations</b>	Aucune étude à long terme n'a été menée sur des animaux pour évaluer le potentiel cancérigène ou mutagène ou l'incidence possible de ce médicament sur la fertilité chez les mâles et les femelles.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Aucune donnée n'est disponible sur l'écotoxicité du produit.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<b>ALCOOL BENZYLIQUE (CAS 100-51-6)</b>		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Crapet arlequin ( <i>Lepomis macrochirus</i> ) 10 mg/l, 96 heures
<b>CHLORURE DE SODIUM (CAS 7647-14-5)</b>		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau ( <i>daphnia magna</i> ) 340.7 - 469.2 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête ( <i>Pimephales promelas</i> ) 6020 - 7070 mg/l, 96 heures

CITRATE DE SODIUM DIHYDRATÉ (CAS 6132-04-3)

**Aquatique**

Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	655 - 825.9 mg/l, 48 heures
-----------	------	------------------------------	-----------------------------

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

**Potentiel de bioaccumulation**

**Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS 100-51-6)	1.1
----------------------------------	-----

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** Aucun(e) connu(e).

**13. Données sur l'élimination**

**Instructions pour l'élimination** Le citrate de gallium Ga-67 injectable est un déchet radioactif jusqu'au moment où l'activité a diminué à des niveaux non détectables. Un déchet radioactif doit être manipulé conformément aux procédures établies par votre responsable de la radioprotection, du CNRC et autres règlements applicables. Si on doit éliminer des déchets médicaux, comme du sang, des produits sanguins ou des objets tranchants, il faut les traiter comme des risques biologiques et les éliminer en conséquence. S'il ne s'agit pas d'un risque biologique, consulter la réglementation locale, provinciale et fédérale pour une élimination adéquate.

**Règlements locaux d'élimination** Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

**14. Informations relatives au transport**

**TMD**

<b>Numéro ONU</b>	UN2915
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Matières radioactives en colis de Type A
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	7
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	Non disponible.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

**IATA**

<b>UN number</b>	UN2915
<b>UN proper shipping name</b>	Radioactive material, Type A package
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	7
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	7
<b>Packing group</b>	Not available.
<b>Environmental hazards</b>	No.
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**IMDG**

<b>UN number</b>	UN2915
<b>UN proper shipping name</b>	Radioactive material, Type A package
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	7
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	7
<b>Packing group</b>	Not available.
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No.

**EmS** Not available.  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.  
**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 04-Février-2019  
**Date de la révision** 04-Février-2019  
**Version n°** 02



**Avis de non-responsabilité**

Curium US LLC ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.